Le climat, une préoccupation commune pour des propriétaires et des entreprises

20 min

Par François Didolot, géographe retraité du CNPF-CRPF Limousin

Les propriétaires forestiers accepteraient-ils des engagements en contrepartie de la valorisation financière de services écosystémiques rendus par la forêt ? Des financeurs potentiels accepteraient-ils de compenser leurs émissions de CO_2 par des projets en forêt ? Le programme Vocal[1] *apporte quelques réponses.*

Figure 1 - Situation du Massif central (source DATAR)

La forêt du Massif central, issue de l'exode rural, est à dominante privée.

Carte réalisée par le GIP Massif central dans le cadre du projet Dynamiques Territoriales, projet cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.

Le CNPF étudie le risque en forêt ; il est indissociable de la durée d'obtention d'un arbre adulte. Sujet certes technique, mais pas seulement. Un échantillon représentatif de propriétaires forestiers en Limousin, dans le Tarn et l'Aveyron (programme Forrisk[2]) a été sondé en 2014. Leurs réponses ont montré la grande difficulté pour les intéresser en l'absence de solutions opérationnelles autres que « je coupe mes arbres » ou « j'attends ». Les analyses résultant des enquêtes Résofop[3] de 2009, 2011 et 2015 montrent des attitudes s'écartant des idées reçues : parmi les attentes des propriétaires, il y a bien la production de bois, et aussi des attentes environnementales, les deux allant souvent de pair.

La valorisation financière des services écosystémiques rendus par la forêt semble être une contrepartie d'une reconnaissance de ceux-ci, comme l'indiquent les discussions sur l'évolution des critères et indicateurs de gestion durable proposés par l'Union européenne.

L'enquête Vocal

Réalisée sur le territoire du Massif central (*figure 1*), par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), la méthodologie suivie est celle éprouvée des enquêtes Résofop (représentativité statistique).

Une conscience de la contribution de la forêt aux services environnementaux

Si l'on proposait des projets finançant des services environnementaux, indépendamment de leur caractère, les propriétaires auraient l'im-

[1] *Projet Voluntary carbon land certification* – Certification carbone volontaire

[2] Dossier *Forêts aux multiples visages*, Forêt-entreprise n° 222

[3] Resofop : réseau de connaissance des forestiers privés, coordonné par le CNPF, France Bois Forêt et Fransylva

Des résultats confirmés par les enquêtes précédentes

La carte d'identité des propriétaires, comme l'âge, le sexe, la surface possédée ou le niveau de formation est cohérente avec celles des autres enquêtes réalisées sur ce territoire[1]. Les attentes des propriétaires envers leurs bois sont également du même ordre de grandeur.

Cependant, pour la moitié d'entre eux, leur forêt est un espace de liberté et de loisirs : c'est un élément à prendre en compte pour la définition d'une politique concernant la forêt.

Le consentement à couper du bois est élevé, allant de 78 % pour les propriétés de 1 à 4 hectares, et montant à 97 % pour les propriétés de plus de 100 hectares ! Le bois de chauffage autoconsommé concerne les trois quarts des propriétaires de 4 à 25 hectares. Il reste important pour ceux possédant des surfaces plus élevées. Le bois de chauffage commercialisé est maintenant une activité relativement importante, même si elle est inférieure à la vente de bois vers la filière.

Ce n'est donc pas une situation de refus de couper du bois.

[1] Didolot F., Picard O., 2015. *Forêts aux multiples visages*. Dossier, Forêt-entreprise n° 222, pp. 18-53.
Didolot F., Thomas J., Picard O., Toppan É., 2017. *Qui sont les propriétaires forestiers ?* Dossier, Forêt-entreprise n° 233, pp. 16-51.

Figure 2 - Réponses aux questions : « Vos bois participent-ils à fournir des services environnementaux ? » et « Acceptez-vous de modifier la gestion de vos bois moyennant une aide financière ? »

(Données : enquête *Vocal* 2016 – Analyse Credoc – F. Didolot CNPF 2016)

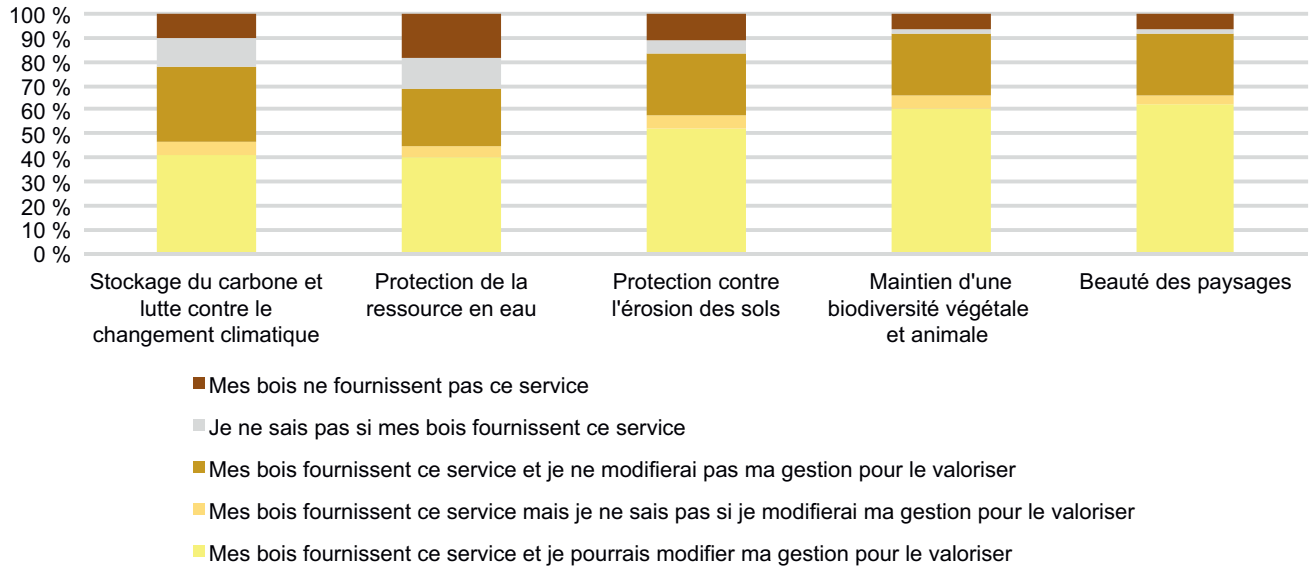

(Données : enquête Vocal 2016 – Analyse Credoc – F. Didolot CNPF 2016)

pression de participer à l'intérêt général, quelle que soit la surface de leur propriété.
Il y a un **net effet de génération** : les moins de 55 ans y sont les plus sensibles. Les cadres supérieurs et les professions intermédiaires sont les plus sensibles à la participation de leur forêt à différents services environnementaux ; ceux qui ont un niveau de formation en dessous du CAP[4] ne savent pas. Comment procéder pour faire adhérer ceux qui ne savent pas ? Ce message peut être transmis lors de contacts individuels.
L'analyse des liens entre le consentement à couper ou à commercialiser et les services écosystémiques semble montrer que leur développement n'est pas antinomique de la production de bois et qu'ils peuvent participer à l'entretien d'une partie de la forêt avec la production de bois pour la filière comme effet secondaire.

Il y a un effet de génération — les moins de 65 ans étant plus disposés à modifier ladite gestion — et un lien très net entre les différentes réponses et le niveau de formation.
En regardant les différents services écosystémiques potentiels, la proportion de ceux qui pensent que leur forêt ne participe pas à la fourniture de services environnementaux est minoritaire, entre 10 et 30 %. La proportion de ceux qui ne veulent pas modifier leur gestion tourne autour de 30 %. 40 % des propriétaires sont disposés à modifier leur gestion dans le cadre d'une prise en compte du stockage du carbone.

[4] Certificat d'aptitude professionnelle

Figure 3 - Réponses des propriétaires forestiers suivant la classe d'âge à la question « Si une entreprise finançait des travaux dans vos bois, accepteriez-vous qu'elle appartienne au secteur de… »

(Données : enquête Vocal 2016 – Analyse Credoc – F. Didolot CNPF 2016)

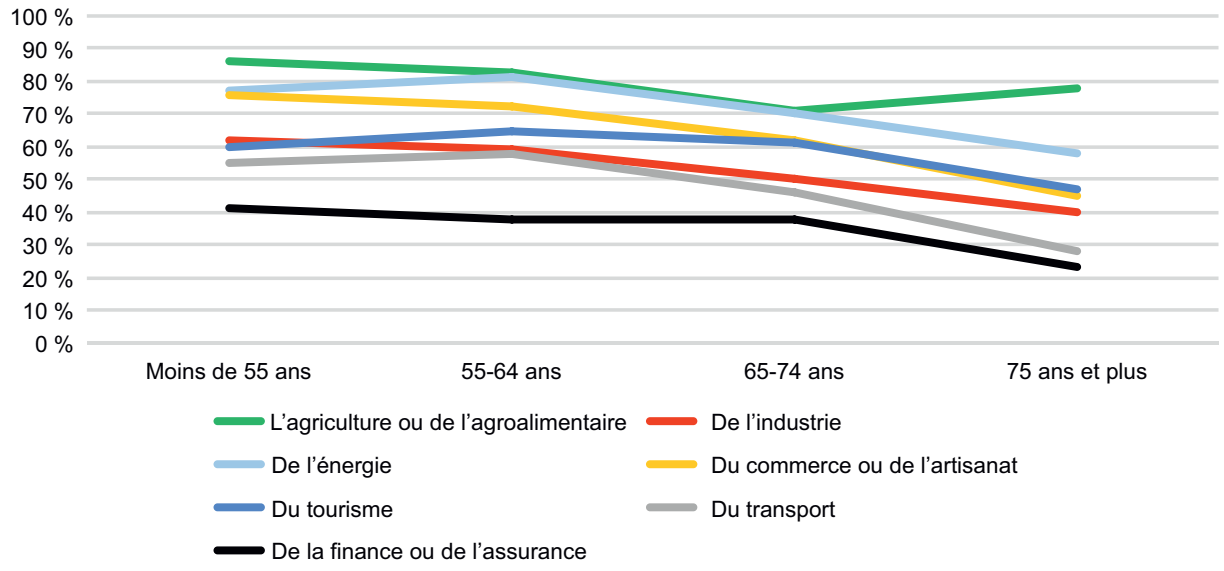

(Données : enquête Vocal 2016 – Analyse Credoc – F. Didolot CNPF 2016)

Cela confirme un **marché potentiel important pour la valorisation de ces services.**
Ces résultats font ressortir une population sensible aux services écosystémiques et qui ne s'insère pas forcément dans les circuits commerciaux traditionnels.

Qu'en est-il pour le carbone ?

La mise en place d'une aide au stockage du carbone est-elle susceptible de faire évoluer les comportements sylvicoles pour ceux qui n'ont pas envisagé de travaux de plantation, de régénération naturelle et d'éclaircie ?
L'aide, qui aurait l'effet le plus important, serait celle correspondant aux travaux de régénération naturelle (23 %), suivis de l'éclaircie (19 %) et, en dernier, de la plantation (15 %). Cela montre la perception de ceux-ci par les propriétaires. Peut-on parler d'une vision édénique[5] de la forêt ? C'est aussi une source potentielle de frictions avec la filière : la production de bois « économique » devenant clairement pour certains propriétaires une production connexe des services écosystémiques. Le refus de valorisation de ces derniers ne modifiera probablement pas cette vision des propriétaires (que l'on peut qualifier d'édénique). En revanche, un projet valorisant les services écosystémiques aura, dans ce contexte, un impact positif sur la quantité globale de bois mobilisée.

Les propriétaires qui possèdent les plus grandes surfaces, les plus jeunes ou ceux qui ont le niveau de formation le plus élevé, pensent que la compensation carbone est intéressante.

La mise en place d'une politique carbone pourrait avoir à terme un impact net, tant sur la ressource globale en bois que sur l'adaptation de la forêt au changement climatique.
Cependant, les aides doivent être substantielles si on veut modifier les comportements. Si elles ne sont pas incitatives, seuls quelques propriétaires pratiquement décidés à agir se sentiront encouragés ; on pourrait parler pour ces derniers d'une récompense.

Pour résumer, seule une minorité de propriétaires a réfléchi aux systèmes d'aides éventuelles. Cette situation, logique avec les dispositifs actuels et avec leur perception, est aussi liée à une relative insuffisance des différents prix et coûts de référence en sylviculture. Pour ceux qui les connaissent, les taux d'aide demandés sont relativement importants. Il convient de prendre ces résultats avec prudence. À quel prix accepte-t-on de « perdre sa liberté » ? Ceci demanderait des investigations spécifiques.

Éléments liés à la mise en œuvre d'un projet de stockage de carbone

La réalisation éventuelle de travaux, dans le cas de l'existence d'une aide au stockage du carbone, augmente avec la classe de surface

[5] qui évoque l'Eden, agréable.

Figure 4 - Réponses des propriétaires forestiers à la question :
« Est-il important pour vous qu'il s'agisse d'une structure, correspondant aux choix que vous avez faits, exerçant son activité à une échelle… ? »

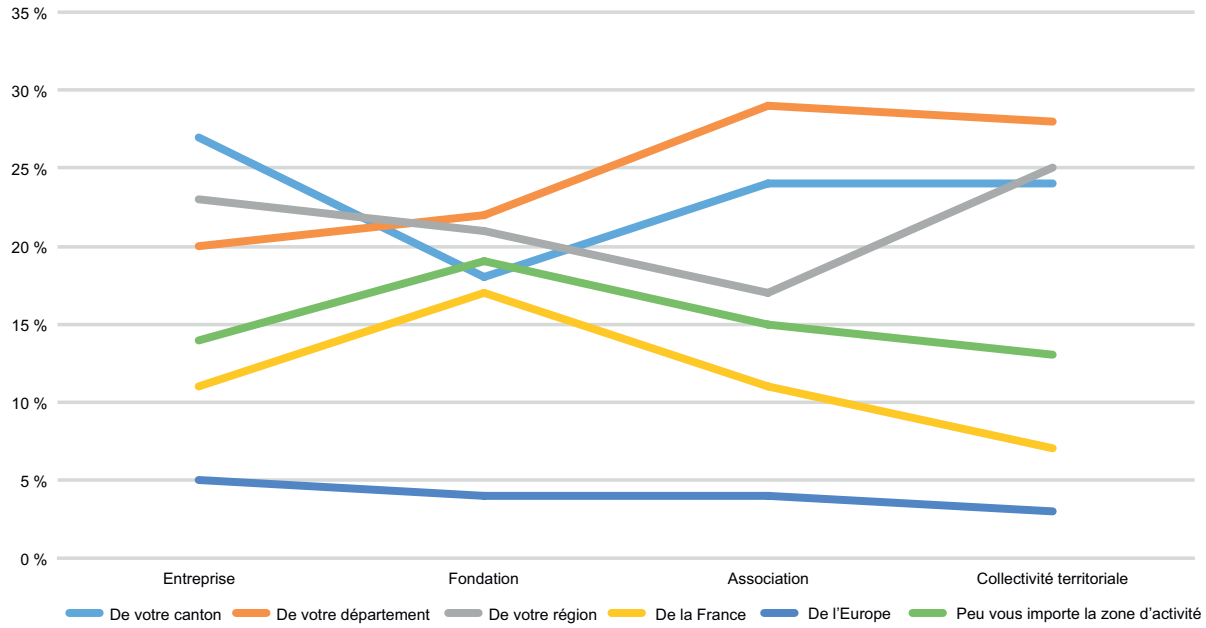

(Données : enquête Vocal 2016 – Analyse Credoc – F. Didolot CNPF 2016)

possédée. L'effet est sensible pour les éclaircies et les régénérations naturelles à partir de 25 ha, et pour les plantations à partir de 100 ha. Les propriétaires qui possèdent **les plus grandes surfaces**, les plus jeunes ou ceux qui ont **le niveau de formation le plus élevé, pensent que la compensation carbone est intéressante.**

Dans l'ensemble, les propriétaires accepteraient de recevoir un financement pour leur travaux de la part d'une entreprise, d'une collectivité territoriale, d'une association ou d'une fondation. Toutefois, ils préféreraient avoir des financements provenant des collectivités territoriales.

En cas de refus de participer à un projet carbone, la peur de perdre sa liberté domine (surtout lorsque le financeur est une entreprise). Elle est suivie de la crainte de lourdeurs administratives.

Y a-t-il une préférence pour les entreprises selon leurs secteurs d'activité ? À l'exception de l'agriculture et de l'agroalimentaire, il y a une défiance croissante des propriétaires en fonction de leur âge (*figure 3*). Est-ce un « ras-le-bol » de certains propriétaires ? Un souci de tranquillité ? Ceci peut avoir une influence sur le succès ou non de l'opération sur certains territoires. Les secteurs des assurances et des banques sont les plus rejetés. Le CNPF a d'ailleurs vu un de ses projets carbone échouer, car le propriétaire ne souhaitait pas recevoir de fonds provenant d'une banque…

La zone d'activité a aussi une influence. Si le financeur est une entreprise, les propriétaires privilégieraient davantage des entreprises ayant une activité à l'échelle de leur canton, département ou région. Enfin, si les collectivités territoriales de proximité sont plébiscitées, l'État arrive en avant-dernier. Quelle que soit la structure de financement (association, fondation, entreprise ou collectivité), l'échelle de l'Union européenne est bonne dernière et rejetée par les propriétaires (*figure 4*).

Seulement 23 % des propriétaires sondés connaissent le principe de compensation carbone. En leur détaillant très succinctement ce mécanisme, 41 % trouvent cela intéressant avec une fracture générationnelle marquée puisque 54 % des moins de 55 ans trouvent ce principe intéressant contre seulement 23 % des plus de 75 ans (*figure 5*).

Regroupement de la propriété pour la compensation carbone

Le développement de la certification du carbone implique **l'établissement d'un programme de gestion qui visualise l'engagement du propriétaire sur la durée**. Un tiers des propriétaires est disposé à s'engager dans cette démarche. Ce résultat, qui peut paraître faible, est cohérent avec les pratiques de terrain, les documents de gestion nécessitant de fait des contacts individuels. En même temps, il est remarquable. Si nous considé-

Figure 5 - Réponses des propriétaires forestiers privés du Massif central suivant leur classe d'âge à la question : « Connaissez-vous la compensation carbone ? et trouvez-vous intéressante l'idée de ce type de financement en forêt ? »

(Données : enquête Vocal 2016 – Analyse F. Didolot CNPF 2016)

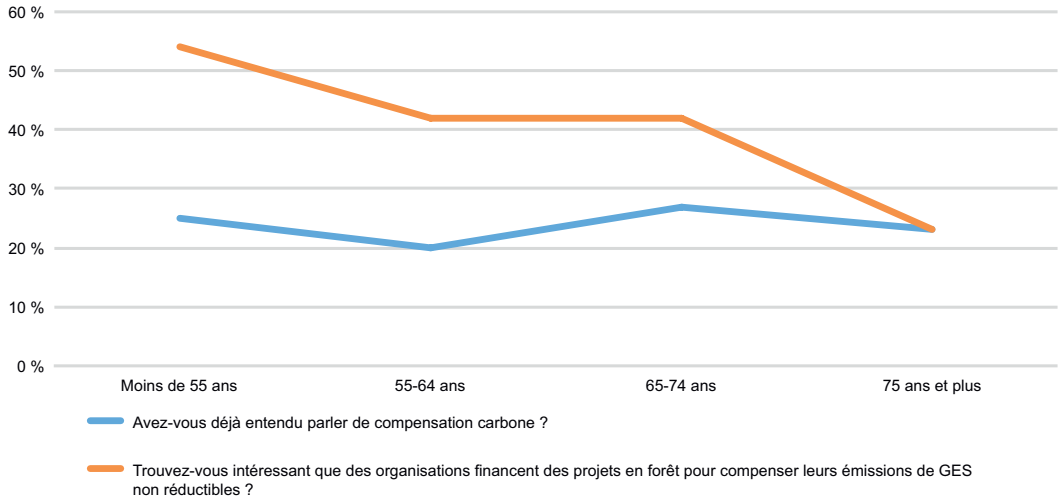

(Données : enquête Vocal 2016 – Analyse Credoc – F. Didolot CNPF 2016)

rions le nombre total de propriétaires forestiers privés de plus d'un hectare — soit 1,1 million — et le nombre total de documents de gestion durable en vigueur — un peu plus de 60 000 — ceci représenterait un potentiel d'environ 300 000 documents de gestion durable supplémentaires pour la France ! Nous avons, là encore, un effet de génération où ceux qui sont prêts à s'engager dans un document de gestion ont plutôt une activité professionnelle. Est-ce parce que les nouvelles générations ont une expérience forestière différente de par leurs origines très majoritairement urbaines ? Comment les aider à s'impliquer pour préparer le programme de mise en œuvre de leur projet ? Cette même évolution n'exclut pas, au contraire, la poursuite du contact individuel.

Au final, l'acceptation potentielle d'un programme de gestion dépend de la surface possédée, de l'âge du propriétaire, du niveau de formation et des souhaits éventuels de travaux. Cela donne des points d'entrée à des actions de promotion des services écosystémiques et montre aussi la nécessité d'adapter les discours aux situations particulières.

La proportion de ceux qui sont intéressés par un plan simple de gestion concerté dans le cas d'obtention des aides est très élevée : 90 % environ ! Les propriétaires de 75 ans et plus sont proportionnellement moins intéressés à participer à un programme concerté de gestion. Ceux possédant moins de dix hectares sont les plus intéressés. Cela montre une possibilité d'accroître ainsi les surfaces couvertes par un projet s'inscrivant dans la durée, car ces « petits » propriétaires sont moins concernés par les documents de gestion durable du fait de la loi.

La mise en place d'investissements dans des travaux forestiers suppose très souvent le regroupement des propriétaires forestiers. Qu'en pensent-ils ? La moitié est disposée à se regrouper pour accéder aux aides. Nous avons, là encore, **un effet de génération, ainsi qu'un lien avec la surface possédée et le niveau de formation.**

Le regroupement est-il perçu de la même façon par les propriétaires s'il s'agit de valoriser le carbone ou de produire du bois ? Oui, et c'est aussi plus le cas des personnes qui commercialisent du bois, quelle que soit la nature des produits. Il en est de même pour les prévisions de coupe. Les propriétaires les plus prêts à gérer avec un programme de travaux sont les plus disposés à se regrouper pour accéder à des aides financières.

Les propriétaires les plus prêts à gérer avec un programme de travaux sont les plus disposés à se regrouper pour accéder à des aides financières.

Une synthèse des résultats montre que **la participation aux services écosystémiques n'est pas liée à la production de bois pour la filière.** Par ailleurs, toute une population de petits propriétaires trouve intéressant de développer ce genre d'actions qui contribuent à la fourniture de bois. Cela revient bien à présenter cette action de façon spécifique en ne les approchant pas par une entrée classique sur la « production de bois d'œuvre résineux ». **La valorisation des services constitue ainsi un**

point d'entrée pour intéresser des propriétaires forestiers, la production de bois et leur mise sur le marché étant des bénéfices complémentaires de cette action.

Enfin, la promotion du stockage du carbone ne peut pas viser que les boisements/reboisements, mais doit couvrir toute une palette de travaux sylvicoles.

Une enquête du CNPF auprès d'entreprises, collectivités et établissements publics

Les entreprises de plus de 500 salariés en métropole, ainsi que les personnes de droit public de 250 salariés et les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants sont tenues de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre. Que pensent les entreprises et les collectivités de cette obligation ? Ont-elles pris des mesures pour réduire ces émissions ? Quelle compensation des émissions non réductibles ? Quel marché potentiel pour les forestiers ?

Une enquête a été réalisée par le CNPF *via* internet dans le cadre du programme *LIFE Forest* CO_2 sur la France métropolitaine. Si les réponses obtenues ne correspondent pas à un travail ayant valeur d'échantillonnage statistique, la diversité et le nombre de réponses couvrent des secteurs d'activités variés ; ce qui permet de définir des comportements. La grande majorité a réalisé un bilan de gaz à effet de serre. Leur première action a consisté à en réduire l'importance.
Après quoi, certaines d'entre elles pratiquent des opérations de compensation. Très peu achètent des crédits carbone sur le marché de la compensation volontaire. Quelques-unes s'engagent aussi dans des plantations d'arbres, sans que celles-ci ne génèrent de crédits carbone.
La méconnaissance du marché carbone et sa complexité expliquent en partie l'attitude des entités qui ne compensent pas actuellement. De plus, nombre de répondants n'en sont qu'à la phase de réduction des émissions et tant que celle-ci ne sera pas optimisée, il n'y aura pas de compensation.

Le manque d'intérêt de ces entités pour un projet en forêt a des causes multiples : les problèmes budgétaires, le manque de garanties sur la durabilité de la mesure, le gain de l'agriculture sur la forêt avec la volonté d'ouvrir les paysages, une structure juridique inadaptée pour la compensation carbone, le doute que la forêt permette de stocker du carbone, ou le caractère non prioritaire d'un tel projet.
Le prix de la tonne de CO_2 séquestrée est méconnu de la majorité des entités. Cette situation rend difficile l'estimation du budget qui pourrait y être consacré. Cependant, les montants évoqués laissent plutôt présager des petits projets, de quelques ares à quelques hectares, sauf exception. Ces montants semblent être négociables à la hausse s'il est expliqué aux entités qu'en augmentant leur participation certains projets pourraient voir le jour.
Dans le cas d'un investissement, le souhait d'avoir un projet qui se déroule sur le périmètre d'action de l'entreprise, quelle que soit son échelle, ressort fortement. La sortie du label Bas-Carbone[6] pourrait donc être un outil répondant aux attentes de nombreuses entités qui souhaiteraient réaliser une compensation qui ait du sens avec l'activité de l'entreprise : en forêt française, au plus près des territoires.
Si une bonne partie des entreprises ne sait pas définir les types de travaux forestiers permettant de mieux stocker le carbone, les répondantes ont privilégié le boisement des friches agricoles ou le reboisement de forêts détruites, devant les éclaircies ou la défense des forêts contre l'incendie.
Une demande forte des entreprises et collectivités est que les projets soient certifiés et visitables sur le territoire.

[6] Grimault J., Gleizes O. 2019. *Du projet Vocal au label Bas-Carbone*, Forêt-entreprise 245, p. 24.

Une enquête d'I4CE[7] sur les potentiels et déterminants de la compensation carbone en France

Dans le cadre du programme *Vocal*, une étude auprès d'entreprises et de collectivités a été réalisée par I4CE[8]. La collecte des données a été réalisée selon deux axes : un questionnaire en ligne et des entretiens avec des entreprises et collectivités engagées dans des démarches environnementales, voire dans des démarches de type compensation carbone.

La lutte contre le changement climatique est de loin le principal enjeu environnemental susceptible de faire l'objet d'un financement pour l'ensemble des entreprises interrogées.
Si la connaissance du principe général de compensation carbone est acquise, il n'en est pas de même pour les modalités opérationnelles. Les modes de financement envisagés sont multiples : compensation carbone,

[7] Institut de l'économie pour le climat (*Institute for climate economics*)

[8] Tronquet C., Grimault J., Foucherot C., 2017. *Potentiel et déterminants de la demande volontaire en crédits carbone en France*. Paris : I4CE, 32 p.

À retenir

L'étude des forestiers du Massif central révèle qu'une grande partie d'entre eux est prête à s'inscrire dans des projets de valorisation de la séquestration du carbone dans leurs bois. Le carbone forestier s'avère être plus un sujet pour les « jeunes » propriétaires (moins de 65 ans) et ayant fait des études. En approchant des propriétaires par une entrée qui les motive (participer à l'atténuation du changement climatique), cela permettrait *in fine* de mobiliser plus de bois et de développer la gestion durable. En face, de nombreuses entreprises sont demandeuses de projets locaux et bien identifiables. Il y a donc un marché potentiel à développer.

MOTS-CLÉS : **programme *Vocal*, acceptation de financement, enquête propriétaires forestiers, Massif central.**

mécénat et dons, subventions, parrainage, prêt ou participation à une plateforme de financement participatif.

En 2015, la majorité des organisations ayant répondu ne compense pas ses émissions au sens strict, mais la majorité est ouverte à cette démarche. D'autres n'ont pas de positionnement établi sur la question de la compensation.

Près de 2 $MtCO_2e$ sont compensées par an en France. Cet ordre de grandeur est cohérent avec les autres estimations disponibles pour le marché de compensation volontaire français. Un volume supplémentaire correspondant à la moitié de la demande actuelle pourrait être mobilisé. Cependant, cette projection de croissance est fragile. Ainsi, le maintien des volumes compensés par les acheteurs actuels dépend en particulier des bénéfices directs ou indirects qu'ils tireront de leur démarche de compensation, par la communication, le gain de parts de marché, de sécurisation des approvisionnements (*insetting*), de mobilisation des salariés, etc. D'autres, proposant des produits ou services neutres en carbone, observent une demande stagnante pour leurs produits depuis plusieurs années, et n'envisagent donc pas une augmentation dans leur compensation.

Les prix d'achat des crédits sont très variables. Les disparités constatées peuvent s'expliquer par la diversité des projets et de leurs coûts qui se reflètent dans le prix final de la tonne de carbone (coûts qui dépendent du type, de la taille ou encore de la localisation du projet), par les volumes achetés (les prix sont généralement dégressifs en fonction du volume), et par le fait que les transactions sur le marché volontaire sont négociées de gré à gré.
La compensation carbone est donc souvent un outil pluriannuel, mais parfois temporaire dans une démarche de développement durable de long terme. Cela pose la question de l'avenir de ce marché.
Le *leadership* environnemental est un élément différenciant, mais au-delà du carbone, il apparaît des enjeux de gestion des risques et de valorisation de projets dans l'écosystème de l'organisation.

Les critères de sélection des projets de compensation considérés comme **indispensables** ou très importants par plus de 70 % des organisations compensant leurs émissions ou envisageant de le faire sont, par ordre d'importance décroissante :
- la transparence et l'information sur la certification ;
- la transparence et l'information sur le projet ;
- la fiabilité et la qualité du standard de certification ;
- la présence de co-bénéfices environnementaux ;
- le prix de la tonne ;
- la transparence et l'information sur les intermédiaires financiers.

Une part importante des acheteurs potentiels de crédits de compensation exige que les projets financés génèrent des co-bénéfices, au-delà du gain carbone, c'est-à-dire des effets positifs indirects des politiques et projets climatiques. Et les co-bénéfices environnementaux (indispensables ou très importants pour 73 % des répondants) sont les plus valorisés devant les co-bénéfices sociaux et économiques.
Ces mêmes projets doivent être **porteurs de sens et mobilisateurs, avec une préférence pour les projets locaux.** L'attrait pour les projets agricoles et forestiers réside notamment dans leur impact territorial : développement rural, paysage ou encore aménagement du territoire, ainsi que la présence possible de co-bénéfices pour la biodiversité et l'eau.
Par ailleurs, la facilité à communiquer sur ces projets, en lien avec les représentations positives associées à la nature et aux paysages

d'une part et la possibilité de visites de terrain d'autre part, joue aussi un rôle important. Cette appétence pour des projets « charismatiques » se dégage aussi des entretiens réalisés, en particulier pour le secteur forestier. L'image de l'arbre, le symbole qu'il représente et la facilité à se figurer l'action de « planter un arbre » contribuent au goût prononcé des acheteurs de crédits pour les projets forestiers. Il faut toutefois garder en mémoire que la forêt n'est pas un critère primordial de choix, sauf à ce que les projets s'inscrivent dans la chaîne de valeur de l'acheteur.

Les services écosystémiques sont une opportunité pour reconstruire un contrat entre les propriétaires et la société

La prise en compte de l'environnement par les propriétaires forestiers a toujours été une réalité, ne serait-ce que par le choix des essences et des techniques sylvicoles. Cependant, elle était souvent implicite, la fierté de nombreux sylviculteurs était de tirer un revenu de la production de bois, et dans une moindre mesure de la chasse. Les évolutions de la société aboutissent à **une prise de conscience des différentes valeurs environnementales de la forêt**, celles-ci pouvant être source de revenus et aussi de **reconnaissance de l'action des forestiers en ce domaine**. Il semble se dessiner l'émergence d'une nouvelle génération, plus intéressée à contractualiser en la matière avec des partenaires se situant en dehors de la filière bois, et aussi à s'organiser pour bénéficier des financements correspondants. Le stockage du carbone rentre dans ce schéma. Cela ne remet pas en cause leur vision de la forêt comme espace de liberté, bien au contraire. La **production traditionnelle de bois à destination des industries** devient progressivement, dans ce contexte, **un coproduit de ces productions environnementales.**

Le carbone devient une préoccupation des entreprises ; cela s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale visant à promouvoir une industrie avec une empreinte carbone peu impactante, voire nulle. Cependant, l'action en forêt n'est qu'un des outils permettant d'améliorer la situation, ce qui en limite son ampleur éventuelle. Là encore, nous avons de multiples objectifs : le stockage du carbone doit permettre d'avoir d'autres bénéfices environnementaux. Et nous n'abordons pas le nécessaire impact positif sur la notoriété de l'entreprise. La compensation en forêt est parfois pénalisée par les notions de complexité et d'incertitude. Le challenge est donc de **rendre lisibles et opérationnels les mécanismes de valorisation du carbone forestier.**

https://youtu.be/GhQP9TbxXo8

Dans tous les cas, les projets forestiers doivent être locaux et visibles : on fait bien, et on le fait savoir.

Dans tous les cas, les projets forestiers doivent être locaux et visibles : on fait bien, et on le fait savoir. Une source de tension nous semble devoir être abordée, le temps. La production de bois et la décision de son exploitation s'inscrivent dans des durées différentes. Situation classique, surmontée dans le passé grâce à des comportements « traditionnels » des propriétaires forestiers. Mais aujourd'hui, ceux-ci changent, conséquences des mutations profondes de la société française. Comment construire une nouvelle politique contractuelle ? Quel pacte, dans ce contexte, pour la politique réglementaire qui est souvent une accumulation de textes liés à des orientations prises à des époques différentes ? Les pistes ouvertes au travers du programme *Vocal* méritent d'être approfondies et élargies ; **la valorisation des services écosystémiques, dont le carbone, semble nécessaire.** Leur prise en compte est une condition pour assurer l'approvisionnement de la filière bois dans la durée avec une matière d'autant plus précieuse qu'elle peut avoir des destinations multiples. ■

En savoir +

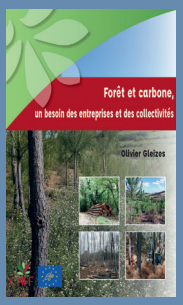

■ Didolot F., 2017. *Les forestiers du Massif central vers les services écosystémiques*. CNPF, 44 p.

■ Gleizes O., 2017. *Forêt et carbone, un besoin des entreprises et des collectivités*. CNPF, 32 p.

■ Tronquet C., Grimault J., Foucherot C., 2017. *Potentiel et déterminants de la demande volontaire en crédits carbone en France*. I4CE, 32 p.

Cet article est extrait de

Forêt-entreprise
La revue technique des forestiers

Éditée par le CNPF-IDF, Forêt-entreprise est l'auxiliaire indispensable de tous les forestiers et professionnels de la forêt. Dans un langage clair et accessible, Forêt-entreprise présente les techniques les plus performantes, bénéficiant des récentes découvertes de la recherche testées sous le contrôle rigoureux des ingénieurs du CNPF, en collaboration avec l'ensemble des partenaires forestiers. Vous y trouverez également des éclairages sur les attentes de la société concernant la forêt, les actualités et les principales manifestations forestières, des conseils de lecture, les expérimentations des Cetef et groupes de progrès de la forêt privée.

Contact : foretentreprise@cnpf.fr

POUR NE RIEN MANQUER DE L'ACTUALITÉ FORESTIÈRE : ABONNEZ-VOUS !

Retrouvez-nous sur ***foretpriveefrancaise.com***

NOUVEAU :
Forêt-entreprise à l'heure du numérique !

Téléchargez gratuitement l'application FORÊT

Télécharger dans l'App Store « Librairie des forestiers »

DISPONIBLE SUR Google play « Librairie forestière » sur Play Store version Android 4.0 et suivantes

Avec l'application FORÊT, retrouvez votre revue directement sur iPhone, iPad, *Smartphone* ou tablette. Sur votre ordinateur par le lien : http://www.bit.ly/1Q95gxU

BON DE COMMANDE

À retourner au CNPF-IDF - 47 rue de Chaillot- 75116 Paris
Tél : 01 47 20 68 39 - Fax : 01 47 23 49 20 - idf-librairie@cnpf.fr

Nom/ Prénom .....
Adresse .....
Code postal ..... Commune .....
Tél. ..... courriel .....

❒ **Abonnement offre découverte Forêt-entreprise - 1 an - 32 €**

❒ **Abonnement à Forêt-entreprise** (6 numéros par an)
Votre abonnement débutera à partir du numéro suivant la date de votre souscription.

❒ **France : 49 €** ❒ **Étranger : 62 €** ❒ **Remise spéciale Cetef et groupes de progrès: 3H €**

❒ **Étudiant : 40 €**

❒ **60,72 €** étranger non assujetti à la TVA indiquez-nous votre n° d'identifiant
.....

❒ **Abonnement numérique Forêt-entreprise 9 €**

❒ **Chèque bancaire ou postal** à l'ordre de "agent comptable CNPF"

Code IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0066 428 SWIFT (BIC) : TRPUFRP1